



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 13 JANVIER 2022 À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Dominic Boyer, conseiller
Martin Pigeon, conseiller
Simon Vincent, greffier adjoint en remplacement

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général
Michel Therrien, directeur général adjoint – Électrification des transports et services internes

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13142/22-01-13
ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13143/22-01-13
ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 16 DÉCEMBRE 2021**

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 7 janvier 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 16 décembre 2021;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 16 décembre 2021 soit approuvé.

CE-13144/22-01-13
ITEM 5.1

SUBVENTION ANNUELLE À LA CCISJM POUR SES ACTIVITÉS DE 2021

ATTENDU QUE, la Ville et la Chambre de commerce et d'industrie du Saint-Jérôme Métropolitain (CCISJM) sont des partenaires privilégiés pour la promotion du développement économique de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE, la Ville souhaite contribuer, sous forme de subvention, aux activités de la CCISJM, dont l'objectif est d'aider les entreprises de la région du Saint-Jérôme métropolitain à réaliser leurs projets entrepreneuriaux;

ATTENDU QUE, pendant l'année 2021, la Ville et la CCISJM ont collaboré pour mettre en place diverses initiatives destinées aux commerçants et aux entreprises de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE, la Ville souhaite travailler de concert avec la CCISJM à la création et la diffusion de contenu destiné au soutien aux commerçants sur ses plateformes de communication, incluant de façon non limitative le site web, l'infolettre, les réseaux sociaux et le matériel promotionnel des événements réalisés par la CCISJM;

ATTENDU QUE, la Ville souhaite contribuer, sous forme d'aide financière, au recrutement des entreprises de la Ville pour bâtir le Répertoire des entreprises de Saint-Jérôme dans le but de connaître et communiquer avec chacune des entreprises pour le constant soutien économique de nos commerçants et le soutien de l'économie locale (ci-après appelé le « Répertoire des entreprises ») réalisé par la CCISJM, en collaboration avec la Ville;

ATTENDU QUE, la Ville souhaite être à l'écoute de ses commerçants en contribuant financièrement à la création de 2 comités sectoriels (CONNEX et MANUFAC), et en prenant part à des rencontres sur une base mensuelle dans le but de répondre rapidement aux besoins des entrepreneurs, tout en soutenant les efforts de relance économique de la Ville réalisés, coordonnés et animés par la CCISJM, en collaboration avec la Ville;

ATTENDU QUE, les articles 4, 90 et 93 de la *Loi sur les compétences municipales* permettent à la Ville de verser une aide à l'organisme pour ses activités de promotion industrielle et commerciale du territoire de la Ville;

ATTENDU QUE, les crédits nécessaires au versement de la subvention à la CCISJM ont été prévus au budget de fonctionnement de la Ville pour l'année 2021;

ATTENDU la recommandation de messieurs Marc Tremblay, directeur par intérim du Service d'électrification des transports et Michel Therrien, directeur général adjoint du Service d'électrification des transports et services internes;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville verse, une subvention de 50 000 \$ à « la Chambre de commerce et d'industrie du Saint-Jérôme Métropolitain » afin de soutenir ses activités de promotion du développement économique de la Ville de Saint-Jérôme.**
- 2.- Cette subvention soit versée afin d'appuyer, notamment, les activités suivantes réalisées par la CCISJM en 2021 :**

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

- La création et la diffusion de contenu destiné au soutien aux commerçants sur ses plateformes de communication;
 - Le recrutement des entreprises pour bâtir le Répertoire des entreprises de la Ville, pour lequel un abonnement gratuit d'un an à la CCISJM a été offert aux nouvelles entreprises inscrites au Répertoire;
 - Le recrutement des membres et la coordination et l'animation des comités sectoriels CONNEX et MANUFAC;
- 3.- Cette subvention soit assujettie à l'engagement de la CCISJM à présenter la Ville comme un partenaire privilégié, à soigner l'image de marque de la Ville et à agir de manière diligente afin que les politiques en vigueur, les valeurs et la réputation de la Ville soient préservées.
- 4.- Cette subvention soit assujettie à l'engagement de la CCISJM de ne pas l'utiliser pour l'organisation ou d'événements réalisés en tout ou en partie à l'extérieur du territoire de la Ville.
- 5.- Cette subvention soit conditionnelle à ce que la CCISJM produise un rapport de l'utilisation de la subvention au plus tard le 30 juin 2022.

CE-13145/22-01-13

ITEM 5.2

RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES SAISON 2020-2021 – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'il y a lieu de remercier les bénévoles qui ont œuvré au sein du Club de patinage de vitesse Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE cette reconnaissance aux bénévoles a lieu deux fois par année, soit au printemps et à l'automne, pour les associations sportives reconnues comme partenaires municipaux selon le Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires et que la Ville octroie un montant de 45 \$ par bénévole;

ATTENDU les disponibilités budgétaires 2021;

ATTENDU la recommandation de messieurs Guillaume Boyer-Robert, coordonnateur au sport et plein air, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 17 décembre 2021;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

La Ville autorise le versement d'un montant d'une aide financière pour la reconnaissance des bénévoles, au Club de patinage de vitesse Saint-Jérôme, pour un montant de 270 \$.

CE-13146/22-01-13

ITEM 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE CONSTATS D'INFRACTION ÉLECTRONIQUES POUR 2022-2024 (2021-BS-114)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de prix pour l'achat de constats d'infraction électroniques pour 2022-2024 (2021-BS-114);

ATTENDU l'estimation des coûts évaluée par M. Michel Beaudoin du Service de police au montant de 35 184,94 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE les soumissionnaires invités sont :

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

- Data gestion des communications
- Les imprimés Administratifs Continuum Ltée

ATTENDU QUE l'acheteur de la Ville de Saint-Jérôme a procédé à l'ouverture des soumissions en date du 3 décembre 2021. Les soumissions reçues sont les suivantes :

Nom du soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant soumissionné (taxes incluses)
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS	Oui	41 871,03 \$
LES IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS CONTINUUM LTÉE	Oui	53 377,14 \$

ATTENDU le rapport de conformité des soumissions préparé par la Division des approvisionnements;

ATTENDU la recommandation de madame Claudette Corbeil, coordonnatrice à l'administration et monsieur Danny W.Paterson, directeur du Service de police datée du 9 décembre 2021;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- **La Ville octroie le contrat pour l'achat de constats d'infraction électroniques à « Data gestion des communications », pour une dépense ne pouvant excéder la somme de 12 650,12 \$, incluant les taxes.**
- 2.- **La durée du contrat s'échelonne du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.**
- 3.- **La Ville pourra, 30 jours avant l'expiration du contrat, se prévaloir de l'option de le reconduire pour une (1) année ou les deux (2) années supplémentaires soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.**

CE-13147/22-01-13

ITEM 6.2

CONTRAT DE LICENCE CONCERNANT L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LA REPRODUCTION DE LA RESSOURCE NUMÉRIQUE « BABELTHÈQUE » AVEC « BABELIO » (1 AN)

ATTENDU QUE l'acquisition et le déploiement de ressources numériques répondent à des objectifs : de « favoriser le virage technologique » et « d'augmenter le nombre d'utilisateurs de nos services en ligne »;

ATTENDU QUE le portail web et le catalogue sont la porte d'entrée des services en ligne des bibliothèques de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la ressource numérique « Babelthèque » permet un enrichissement de l'expérience d'utilisation du catalogue par les usagers;

ATTENDU QUE la durée du contrat est d'un an à compter du 1^{er} décembre 2021;

ATTENDU QUE l'abonnement à la licence est pour le service de base qui comprend : la diffusion dans le catalogue en ligne de critiques de lecteurs, des critiques du milieu professionnel du livre, des citations, etc. Un système pour la création de critiques par nos usagers et un système de notation d'étoiles;

ATTENDU QUE le tarif d'abonnement pour le service de base, établi en fonction de la population desservie (50 000 et 100 000 habitants) est de 3 375 \$, avant taxes (3 880,41 \$, taxes incluses);

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Durée	Total avant taxes	Total avec taxes
Décembre 2021	281,25 \$	323,36 \$
Janvier à novembre 2022	3 093,75 \$	3 557,05 \$
Total :	3 375 \$	3 880,41 \$

ATTENDU la recommandation de messieurs Stéphane Legault, chef de la Division des bibliothèques et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 8 décembre 2021;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve le contrat de licence concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de la ressource numérique « Babelthèque » avec « Babelio » à compter du 1^{er} décembre 2021 pour une année ;**
- 2.- **Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient et ils sont par les présentes autorisés à signer ledit contrat de licence pour et au nom de la Ville.**

CE-13148/22-01-13

ITEM 6.3

CONTRAT DE LICENCE RESSOURCE NUMÉRIQUE SKILLEOS 2022-2024

ATTENDU QUE l'acquisition et le déploiement de ressources numériques répondent à des objectifs : de « favoriser le virage technologique » et « d'augmenter le nombre d'utilisateurs de nos services en ligne »;

ATTENDU QUE la ressource numérique grand public « Skilleos » possède une offre de plus de 700 cours en ligne pour favoriser l'apprentissage, l'éducation continue des citoyens en bibliothèque et à distance;

ATTENDU QUE la durée du contrat est de janvier 2022 à décembre 2024;

ATTENDU QUE l'abonnement à la licence « Skilleos » est pour un nombre de connexions illimitées et pour une population entre 75 000 et 100 000 habitants :

Tableau des tarifs 2022, 2023 et 2024 :

Année	Durée	Tarifs	Total (avec taxes)
2022	Janvier à décembre	3 790 \$ (Can)	4 357,55 \$
2023	Janvier à décembre	3 790 \$ (Can)	4 357,55 \$
2024	Janvier à décembre	3 790 \$ (Can)	4 357,55 \$

ATTENDU la recommandation de messieurs Stéphane Legault, chef de la Division des bibliothèques et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 8 décembre 2021;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et unanimement résolu que :

- 1.- **La Ville approuve le contrat de licence à intervenir avec « P&S International » concernant l'accès, l'utilisation et la reproduction de ressources numériques « Skilleos » lequel est joint à la présente résolution.**
- 2.- **Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière soient et ils sont par les présentes autorisés à signer le contrat de licence, pour et au nom de la Ville.**

CE-13149/22-01-13

ITEM 7.1

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME À « LES ARTS ET LA VILLE » POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme est membre de « Les Arts et la Ville » depuis plusieurs années et qu'elle désire renouveler son adhésion pour 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme renouvelle, par les présentes, son adhésion à « Les Arts et la Ville » pour l'année 2022.**
- 2.- La trésorière soit autorisée à payer la somme de 1 615,63 \$, taxes applicables incluses représentant le coût d'adhésion.**

CE-13150/22-01-13

ITEM 7.2

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME À « MOBILITÉ ÉLECTRIQUE CANADA » POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire renouveler son adhésion à « Mobilité électrique Canada » pour l'année 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme renouvelle, par les présentes, son adhésion à « Mobilité électrique Canada » pour l'année 2022.**
- 2.- La Ville verse à « Mobilité électrique Canada », la somme de 639 \$ plus les taxes applicables, représentant le coût d'adhésion.**

CE-13151/22-01-13

ITEM 7.3

FORMATION OBLIGATOIRE – NOUVEAUX ÉLUS - UMQ

ATTENDU QUE les élections du 7 novembre 2021;

ATTENDU l'élection de 12 nouveaux élus à Saint-Jérôme;

ATTENDU la formation obligatoire de l'Union des municipalités du Québec pour les nouveaux élus;

Il est proposé par : Dominic Boyer

Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme autorise les douze (12) nouveaux élus à suivre la formation obligatoire de l'Union des municipalités du Québec;**
- 2.- La trésorière soit autorisée à payer les frais de 300 \$ et les taxes afférentes.**

CE-13152/22-01-13

ITEM 7.4

RECONNAISSANCE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF –
« MAISON OXYGÈNE LAURENTIDES »

ATTENDU le dépôt de la fiche d'évaluation de l'organisme à but non lucratif « Maison Oxygène Laurentides », organisme œuvrant sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme apportait son appui au projet initial de la Maison Oxygène dans une correspondance datée du 27 novembre 2018 qui faisait mention « qu'un tel projet, inexistant sur notre territoire, répondrait à certains besoins criants d'une clientèle trop souvent mise à l'écart dans le continuum de services »;

ATTENDU QUE l'organisme offre ces services d'hébergement pour les pères et leurs enfants depuis plus d'un an et qu'il poursuivra son déploiement de service par l'aménagement de places d'hébergement supplémentaires à son siège social en 2022;

ATTENDU la recommandation de messieurs Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 10 décembre 2021;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

La Ville reconnaît officiellement l'organisme à but non lucratif « Maison Oxygène Laurentides », dans la catégorie « partenaire affinitaire », selon les critères établis dans le *Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires*.

CE-13153/22-01-13

ITEM 7.5

RECONNAISSANCE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF –
« CHATS NOMADES SANS TOIT »

ATTENDU le dépôt de la fiche d'évaluation de l'organisme à but non lucratif « Chats Nomades sans Toit », organisme œuvrant et ayant son siège social sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE l'organisme répond à une préoccupation de la population de Saint-Jérôme de contrôler la prolifération des chats sur le territoire de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation de messieurs Alain Trépanier, coordonnateur au communautaire, et Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 17 décembre 2021;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

La Ville reconnaît officiellement l'organisme à but non lucratif « Chats Nomades sans Toit », dans la catégorie « partenaire affinitaire », selon les critères établis dans le *Guide de reconnaissance et des services offerts aux organismes partenaires*.

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13154/22-01-13

ITEM 7.6

PROTOCOLE D'ENTENTE – MARATHON DU P'TIT TRAIN DU NORD

ATTENDU l'orientation du plan VSJ-2022 de favoriser la santé des citoyens et la joie de vivre;

ATTENDU l'impact visant à ce que Saint-Jérôme soit reconnu pour son milieu de vie propice à l'épanouissement social, sportif, physique et culturel;

ATTENDU QUE le « Marathon Le P'tit Train du Nord », offre un parcours alliant l'exotisme de la forêt laurentienne à la performance;

ATTENDU QUE le point de départ du parcours est la Municipalité du Village de Val-David, et que le point d'arrivée est la Place des festivités de la Ville, via le Parc linéaire Le P'tit Train du Nord;

ATTENDU le contexte particulier en lien avec la pandémie mondiale liée à la Covid-19 qui impose plusieurs mesures sanitaires strictes à respecter;

ATTENDU QUE l'organisme est en lien étroit avec l'Institut national de santé publique du Québec afin que le marathon respecte toutes les mesures gouvernementales en vigueur;

ATTENDU la recommandation de madame Maude Tessier, Chef de division logistique et monsieur Mathieu Lapierre, directeur du Service des loisirs, des sports, de la culture et du développement social, datée du 6 décembre 2021;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu que :

- 1.- La Ville approuve le protocole d'entente à intervenir avec Marathon P'tit Train du Nord, lequel est joint à la présente résolution.**
- 2.- Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la Ville.**

NOTE AUX MINUTES

POINT 7.6.1

ABSENCE TEMPORAIRE DE MONSIEUR LE CONSEILLER DOMINIC BOYER

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer quitte temporairement la séance.

CE-13155/22-01-13

ITEM 8.1

NOMINATION « PRÉPOSÉ BILLETTERIE ET COLIS » - SERVICE DES FINANCES

ATTENDU la vacance d'un poste de préposé à la billetterie et colis, temps partiel permanent, au Service des finances, à la suite de la mutation de madame Sylvie Roy et la nécessité de pourvoir ce poste;

ATTENDU QUE madame Mary-Pier Blais fait partie des employés temporaires de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1017 et qu'elle possède les qualifications requises pour le poste;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle Chef de la Division des talents et de l'expérience employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 14 décembre 2021;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

Madame Mary-Pier Blais soit embauché(e) à titre de « préposée à la billetterie et colis, temps partiel permanent » au Service des finances, en date du 2 janvier 2022, classe 4, échelon 0, selon les conditions prévues à la convention collective des cols blancs de la Ville de Saint-Jérôme.

CE-13156/22-01-13

ITEM 8.2

NOMINATION – « OPÉRATEUR D'USINE DE FILTRATION » - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE monsieur Gabriel Soh Tizanou fait partie des employés temporaires de l'appendice B-1 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308 et possède les qualifications requises pour le poste « d'opérateur d'usine de filtration »;

ATTENDU QUE monsieur Gabriel Soh Tizanou occupe le poste d'opérateur d'usine de filtration temporaire depuis le 7 juin 2021;

ATTENDU l'article 8.04 de la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 308;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, Chef de la Division des talents et de l'expérience employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

La Ville entérine la nomination de monsieur Gabriel Soh Tizanou au poste « d'opérateur d'usine de filtration » au Service des travaux publics, sur une base permanente, en date du 6 décembre 2021, à la classe 14, échelon 1, selon les conditions prévues à la convention collective des bleus de la Ville de Saint-Jérôme.

CE-13157/22-01-13

ITEM 8.3

NOMINATION – « CONTREMAÎTRE - VOIRIE ET RÉSEAUX » – DIVISION DES RÉSEAUX PUBLICS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU la vacance du poste de « contremaître – voirie et réseaux » laissé vacant par l'employé Hélio Garcia et la nécessité de pourvoir ce poste;

ATTENDU QUE la tenue d'une entrevue par vidéoconférence le 9 décembre 2021 par le comité de sélection formé de monsieur Frédéric L'Homme, chef de la Section voirie-réseaux, de monsieur Christopher Therrien-Benoit, chef de la Division des réseaux publics, tous deux au Service des travaux publics, ainsi que madame Marie-Claude Castonguay, conseillère au Service du capital humain;

ATTENDU le « Rapport du comité de sélection » préparé par madame Cinthya Legault, conseillère en dotation au Service du capital humain, au nom du comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 22 décembre 2021;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

La Ville entérine la nomination de monsieur Karl Saulnier à titre de « contremaître – voirie et réseaux » au Service des travaux publics, à compter du 24 janvier 2022, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi jointe à la présente résolution.

CE-13158/22-01-13
ITEM 8.4

NOMINATION TEMPORAIRE – « CONTREMAÎTRE PRINCIPAL » - VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU les besoins opérationnels et afin d'assurer le bon fonctionnement du Service des travaux publics;

ATTENDU la note de service du Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation de mesdames Élise Sarrazin, conseillère du Service du capital humain, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 12 janvier 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

La Ville entérine la nomination temporaire de monsieur Martin Renaud à titre de contremaître principal - voirie au Service des travaux publics, à compter du 17 janvier 2022, et ce, aux conditions stipulées à l'offre d'emploi interne jointe à la présente résolution.

NOTE AUX MINUTES
POINT 8.4.1

RETOUR DE MONSIEUR LE CONSEILLER DOMINIC BOYER

Monsieur le Conseiller Dominic Boyer rejoint à nouveau les délibérations de l'assemblée.

CE-13159/22-01-13
ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint en remplacement,

MARC BOURCIER
/sw

SIMON VINCENT, avocat



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE JEUDI 13 JANVIER 2022 À 9 H

INDEX DES RÉOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
CE-13142/22-01-13	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	1
CE-13143/22-01-13	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 16 DÉCEMBRE 2021	2
CE-13144/22-01-13	5.1	SUBVENTION ANNUELLE À LA CCISJM POUR SES ACTIVITÉS DE 2021	2
CE-13145/22-01-13	5.2	RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES SAISON 2020-2021 – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE SAINT-JÉRÔME	3
CE-13146/22-01-13	6.1	ADJUDICATION DE CONTRAT – ACHAT DE CONSTATS D'INFRACTION ÉLECTRONIQUES POUR 2022-2024 (2021-BS-114)	4
CE-13147/22-01-13	6.2	CONTRAT DE LICENCE CONCERNANT L'ACCÈS, L'UTILISATION ET LA REPRODUCTION DE LA RESSOURCE NUMÉRIQUE « BABELTHÈQUE » AVEC « BABELIO » (1 AN)	4
CE-13148/22-01-13	6.3	CONTRAT DE LICENCE RESSOURCE NUMÉRIQUE SKILLEOS 2022-2024	5
CE-13149/22-01-13	7.1	RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME À « LES ARTS ET LA VILLE » POUR L'ANNÉE 2022	6
CE-13150/22-01-13	7.2	RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME À « MOBILITÉ ÉLECTRIQUE CANADA » POUR L'ANNÉE 2022	6
CE-13151/22-01-13	7.3	FORMATION OBLIGATOIRE – NOUVEAUX ÉLUS - UMQ	7
CE-13152/22-01-13	7.4	RECONNAISSANCE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – « MAISON OXYGÈNE LAURENTIDES »	7
CE-13153/22-01-13	7.5	RECONNAISSANCE – ORGANISME À BUT NON LUCRATIF – « CHATS NOMADES SANS TOIT »	7
CE-13154/22-01-13	7.6	PROTOCOLE D'ENTENTE – MARATHON DU P'TIT TRAIN DU NORD	8
NOTE AUX MINUTES	7.6.1	ABSENCE TEMPORAIRE DE MONSIEUR LE CONSEILLER DOMINIC BOYER	
CE-13155/22-01-13	8.1	NOMINATION « PRÉPOSÉ BILLETTERIE ET COLIS » - SERVICE DES FINANCES	9

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

CE-13156/22-01-13	8.2	NOMINATION – « OPÉRATEUR D'USINE DE FILTRATION » - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	9
CE-13157/22-01-13	8.3	NOMINATION – « CONTREMAÎTRE - VOIRIE ET RÉSEAUX » – DIVISION DES RÉSEAUX PUBLICS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	10
CE-13158/22-01-13	8.4	NOMINATION TEMPORAIRE – « CONTREMAÎTRE PRINCIPAL » - VOIRIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	10
NOTE AUX MINUTES	8.4.1	RETOUR DE MONSIEUR LE CONSEILLER DOMINIC BOYER	
CE-13159/22-01-13	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	11